

Image not found or type unknown



Jugement de divorce en appel

Par **surferdargent**, le **24/09/2012** à **09:47**

Madame, Monsieur,
Je viens de d'avoir le jugement de divorce et je suis resté assez surpris de ne pas voir dans les motifs que j'étais redevable de "l'indemnité d'occupation".
En effet, dois je en tenir compte pour ne pas la devoir ou est ce le fait qu'elle apparait dans l'ordonnance de conciliation pour qu'elle soi redevable même si elle n'apparait pas dans les "motifs de jugement". Car, j'ai bien été condamné à verser une pension alimentaire et je trouve cela normal... Mais le juge ne répète pas ma condamnation au paiement de "l'indemnité...
Merci pour votre aide!